

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
**Attribution d'une
subvention à
l'Office de la Vie
Associative
Approbation de la
convention
d'objectifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 8 avril 2021

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 21

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
31 mars 2021

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
22 avril 2021

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le ... **4. MAI 2021**
Le Président,



L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Fairail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, , Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Régine PAILHAS, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Étaient représentés : M. Bruno PORTAL (Philippe POUGET), Elizabeth MINET-TRENEULE (Laurent SUAU), Stéphanie PASI (Benoit VALARIER) Patricia ROUSSON (François ROBIN), Conseillers Communautaires.

Étaient absents : M. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Mme Aurélie MAILLOLS Conseillère Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Vincent MARTIN Conseiller Communautaire expose :

L'association « Office de la Vie Associative Mende et Cœur de Lozère » a pour but d'assurer la promotion, le soutien et la poursuite d'actions en faveur des associations le constituant. Il contribue à l'établissement de relations amicales, de concertation et de collaboration entre les associations du territoire et a vocation à effectuer un relais entre le tissu associatif et les acteurs institutionnels. Il vise enfin à assurer le développement de synergies entre le milieu associatif et le monde de l'entreprise.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Cœur de Lozère souhaite aider cette association à atteindre son objectif général et les actions prévues par le versement d'une subvention.

Toutefois, en vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et eu égard au montant de la subvention envisagée, supérieur au seuil fixé par le décret du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, la Communauté de Communes est tenue de passer une convention ; convention qui doit préciser « l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». Un exemplaire de cette convention est joint en annexe.

Le montant de la subvention accordée à l'association « Office de la Vie Associative Mende et Cœur de Lozère » pour l'exercice 2021 est de 25 000 €.

Afin de soutenir l'association « Office de la Vie Associative Mende et Cœur de Lozère » dans la réalisation des actions envisagées, il est proposé :

- **d'ATTRIBUER** une subvention à l'Office de la Vie Associative Mende et Cœur de Lozère d'un montant de 25 000 €
- **d'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il est joint en annexe.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision.

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 22 voix pour 3 contre **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

20/04/2021

